



Liste des DELIBERATIONS examinées Par le conseil municipal Du lundi 24 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 24 février à 20h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne CESSSES, maire.

Présents : Mesdames Evelyne CESSSES, Chantal JALABERT, Marie-José METCHE, Corinne LAFFON, Laurence HOLDERLE, Lucie GALLOIS.

Messieurs Jean Paul RIBAULT, David PARKER, Jean Marc ALLIOUX, Jean-Pierre LOUP.

Excusés : Mme Marie-Solange de PERTHUIS donne procuration à Mme Chantal JALABERT pour prendre part aux votes et aux délibérations. M. Éric LAUTH donne procuration à Mme Evelyne CESSSES pour prendre part aux votes et aux délibérations. M. Rémy BOYER donne procuration à Mme Marie-José METCHE pour prendre part aux votes et aux délibérations. Mme Sandrine DURAND donne procuration à M. David PARKER pour prendre part aux votes et aux délibérations.

Absents : Mme Céline LANNES

Désignation du secrétaire de séance : Madame Laurence HÖLDERLE

DELIBERATIONS

20250004D - Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU) du budget communal.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique du budget communal pour l'année 2024 de BOURG SAINT BERNARD;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget communal de BOURG-SAINT-BERNARD ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	946 354,96	967 249,80	1 913 604,76
	Recettes réalisées (1)	B	485 496,11	1 046 567,05	1 532 063,16
	Restes à réaliser	C	120 519,79	0,00	120 519,79
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 060 561,70	1 253 649,10	2 314 210,80
	Dépenses réalisées (1)	E	609 389,42	856 168,97	1 465 558,39
	Restes à réaliser	F	446 633,92	0,00	446 633,92
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-123 893,31	190 398,08	66 504,77
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	114 208,74	559 564,63	673 773,37
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-9 684,57	749 962,71	740 278,14
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-326 114,13	0,00	-326 114,13
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-335 798,70	749 962,71	414 164,01

Hors de la présence de Mme le Maire, le Conseil municipal délibère

RESULTATS :

- Nombre de votants :
- Nombre de suffrages « abstention » :
- Nombre de suffrages « non » :
- Nombre de suffrages « oui » :

20250005D - Délibération pour approuver l'affectation du résultat 2024 du budget communal :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Evelyne CESSSES, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 749 962,71 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	190 398,08 €	
B Résultats antérieurs reportés		
ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	559 564,63 €	
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)	749 962,71 €	
<i>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>		
D Solde d'exécution d'investissement		-9 684,57 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		-326 114,13 €
Besoin de financement F	=D+E	-335 798,70 €
AFFECTATION = C	=G+H	749 962,71 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		335 798,70 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		414 164,01 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00 €

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

RESULTATS :

- Nombre de votants :
- Nombre de suffrages « abstention » :
- Nombre de suffrages « non » :
- Nombre de suffrages « oui » :

20250006D - Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU) du budget assainissement.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique du budget assainissement pour l'année 2024 de BOURG-SAINT-BERNARD ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget assainissement de BOURG-SAINT-BERNARD ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	100 052,79	84 706,80	184 759,59
	Recettes réalisées (1)	B	30 537,04	81 264,39	111 801,43
	Restes à réaliser	C	27 876,80	0,00	27 876,80
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	138 985,28	76 124,60	215 109,88
	Dépenses réalisées (1)	E	29 684,35	30 126,15	59 810,50
	Restes à réaliser	F	35 170,55	0,00	35 170,55
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	852,69	51 138,24	51 990,93
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	38 932,49	36 464,29	75 396,78
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	39 785,18	87 602,53	127 387,71
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-7 293,75	0,00	-7 293,75
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	32 491,43	87 602,53	120 093,96

Hors de la présence de Mme le Maire, le Conseil municipal délibère

RESULTATS :

- Nombre de votants :
- Nombre de suffrages « abstention » :
- Nombre de suffrages « non » :
- Nombre de suffrages « oui » :

20250007D - Délibération pour approuver l'affectation du résultat 2024 du budget assainissement :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Mme Evelyne CESSSES, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 87 602.53 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	51 138.24 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	36 464.29 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	87 602.53 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	39 785.18 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-7 293.75 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	87 602.53 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002	87 602.53 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

RESULTATS :

- Nombre de votants :
- Nombre de suffrages « abstention » :
- Nombre de suffrages « non » :
- Nombre de suffrages « oui » :

20250008D : Reprise des résultats du budget assainissement au budget principal et transfert à Réseau31

En raison du transfert de l'ensemble des compétences du domaine de l'assainissement collectif à Réseau31 - Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute Garonne au 01/01/2025, il doit être procédé à la :

- clôture du budget assainissement 2024 et à la réintégration de l'actif et du passif dans le budget principal 2025.
- mise à disposition de RÉSEAU31 des biens meubles et immeubles, utilisés pour l'exercice de la compétence, et au transfert des contrats, emprunts, subventions et restes à réaliser dans le budget du RÉSEAU31
- au transfert du résultat du budget assainissement clos à RÉSEAU31.

Le compte financier unique 2024 a été approuvé afin de solder tous les comptes de bilan et d'établir la balance et le bilan de clôture. Le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement du budget assainissement clos ont été repris au sein du budget principal 2025.

Les services publics industriels et commerciaux sont soumis au principe de l'équilibre financier posé par les articles L2224-1 et L 2224-2 du CGCT. L'application de ce principe nécessite l'individualisation des opérations relatives aux SPIC dans un budget spécifique et son financement par la seule redevance acquittée par les usagers.

C'est pourquoi il est proposé de transférer les résultats budgétaires du budget assainissement clos au budget correspondant de RÉSEAU31 afin d'assurer la continuité du service assainissement collectif et de participer aux investissements prioritaires sur la commune.

A savoir :

Article 1 : Le résultat du budget assainissement de la commune est transféré au budget principal pour un montant de :

- Résultat d'exploitation : **87 602.53€**
- Résultat d'investissement : **39 785.18€**

Article 2 : Le résultat du budget assainissement intégré au budget principal sera transféré au budget annexe assainissement collectif du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute Garonne (RÉSEAU31 31).

Le montant du virement à effectuer à RÉSEAU31 31 au titre du budget de l'assainissement s'élève à :

- Résultat d'exploitation : **87 602.53€**
- Résultat d'investissement : **39 785.18€**

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

RESULTATS :

- Nombre de votants :
- Nombre de suffrages « abstention » :
- Nombre de suffrages « non » :
- Nombre de suffrages « oui » :

20250009D : Signature d'une convention pour le fauchage des aires de manœuvres de l'aérodrome.

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de choisir prestataire qui sera chargé de faucher et/ou à passer broyeur et rouleau, sur la surface herbeuse des aires de manœuvre de l'aérodrome de Bourg Saint Bernard, sur demande de l'AVAT, et autant de fois que nécessaire, pour assurer le fonctionnement normal des activités liées au vol à voile.

Madame le Maire fait part du devis de l'entreprise SARL COSTES pour un montant de 5 960.00€ HT.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

RESULTATS :

- Nombre de votants :
- Nombre de suffrages « abstention » :
- Nombre de suffrages « non » :
- Nombre de suffrages « oui » :

20250010D : Avenant n°1 au marché de service relatif à l'organisation et à la gestion de l'accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) matin, midi et soir de Bourg-Saint-Bernard.

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°20230066D du 11/12/2023 ayant pour objet la signature d'un marché de services relatif à l'organisation et à la gestion de l'Accueil de Loisir Associé à l'Ecole (ALAE), pour l'année 2024.

Un avenant n°1 au contrat de gestion est nécessaire, pour modifier les points suivants :

Au vu de l'augmentation d'enfant qui fréquentent l'ALAE le midi, il convient de modifier le nombre d'animateur sur ce temps ALAE. Après avis de la commission école, le surcout financier sera supporter à hauteur de 50% par les familles et 50% par la collectivité.

Pour la part famille, la commission école propose d'augmenter tarifs comme suit :

Tarifs MATIN				Tarifs MIDI				Tarifs SOIR			
Tranche de QF	Augmentation	Nouveaux tarifs		Tranche de QF	Augmentation	Nouveaux tarifs		Tranche de QF	Augmentation	Nouveaux tarifs	
Q1 0-625 €	0,05 €	0,80 €		Q1 0-625 €	0,05 €	0,31 €		Q1 0-625 €	0,05 €	0,80 €	
Q2 626-950 €	0,07 €	1,03 €		Q2 626-950 €	0,08 €	0,41 €		Q2 626-950 €	0,07 €	1,03 €	
Q3 951-1 200 €	0,10 €	1,17 €		Q3 951-1 200 €	0,11 €	0,49 €		Q3 951-1 200 €	0,10 €	1,17 €	
Q4 1 201-1 500 €	0,12 €	1,34 €		Q4 1 201-1 500 €	0,13 €	0,57 €		Q4 1 201-1 500 €	0,12 €	1,34 €	
Q5 1 501-2 000 €	0,16 €	1,69 €		Q5 1 501-2 000 €	0,15 €	0,70 €		Q5 1 501-2 000 €	0,16 €	1,69 €	
Q6 2 001-20 000 €	0,19 €	1,72 €		Q6 2 001-20 000 €	0,17 €	0,72 €		Q6 2 001-20 000 €	0,19 €	1,72 €	
Q7 >20 001 € ou NC	0,21 €	1,74 €		Q7 >20 001 € ou NC	0,20 €	0,75 €		Q7 >20 001 € ou NC	0,21 €	1,74 €	

Pour la part collectivité, le budget ALAE 2025 augmente comme suit :

Rappel montant initial du marché

(part collectivité) :

ALAE (matin, midi, soir) : 61 544.55€

Bonus territoire (CTG) : - 6 985.05€

Total : 54 559.50€

Montant modifié par avenant n°1

(part collectivité) :

ALAE (matin, midi, soir) : 65 084.49€

Bonus territoire (CTG) : - 6 985.05€

Total : 58 099.44€

L'avenant n°1 prendra effet à compter du 1er mars 2025 pour la durée du marché.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

RESULTATS :

- Nombre de votants :
- Nombre de suffrages « abstention » :
- Nombre de suffrages « non » :
- Nombre de suffrages « oui » :

Vie de la commune :

1. PLU
2. Adressage
3. Cimetière

Questions diverses